



**Mai 2010**

# Le placement durant l'enfance : quelle influence à l'âge adulte ?

**Serge Paugam**  
**Jean-Paul Zoyem**  
**Abdia Touahria-Gaillard**

# **Le placement durant l'enfance : quelle influence à l'âge adulte ?**

**Serge Paugam, Jean-Paul Zoyem, Abdia Touahria-Gaillard**

**Synthèse du rapport final pour l'ONED**

**Appel d'offres ouvert 2008**

**juillet 2009**

## Synthèse

L'étude des effets du placement durant la jeunesse a fait l'objet de nombreux travaux. Le bilan des publications effectué dans la première partie de ce rapport en témoigne. Si ce type d'étude a suscité et suscite toujours un intérêt aussi important, c'est qu'il correspond à un objet de recherche placé au carrefour de plusieurs disciplines (sociologie, psychologie, droit, etc.) qui interroge, sous de multiples aspects, le rôle de la famille dans la socialisation des enfants et des adolescents. Il correspond également à des besoins constants d'évaluation de cette politique du placement par l'administration sociale qui en a la charge.

Il n'est cependant pas aisé d'analyser les effets du placement à l'âge adulte tant ce type d'étude rencontre des obstacles méthodologiques. Le premier est que les personnes qui ont été placées ont vécu cette expérience dans des contextes familiaux très variés et qu'il est impossible pour cette raison de généraliser. Certains jeunes vivent le placement comme une libération ou un grand soulagement après une période éprouvante dans un climat familial perturbé, tandis que d'autres éprouvent un profond déchirement affectif à cette occasion tant la rupture d'avec leurs parents (causée par un décès, une maladie grave, une incarcération, etc.) constitue en elle-même un traumatisme.

Le deuxième problème rencontré est celui de l'accès à des données adaptées à ce type d'étude. La source exploitée doit en effet concilier trois exigences rarement réunies : il faut avoir accès à une enquête réalisée en population générale pour pouvoir comparer des personnes ayant été placées à des personnes ne l'ayant pas été ; il faut aussi que l'échantillon de l'enquête comprenne un nombre de personnes placées suffisant pour représenter, dans la mesure du possible, toute la variété des conditions et des expériences vécues du placement ; il faut enfin que l'enquête ait prévu un questionnement riche faisant appel à des informations précises sur les conditions de socialisation dans la jeunesse et le recueil de données tout aussi complètes sur la situation et la trajectoire à l'âge adulte.

Enfin, le troisième problème est de pouvoir comparer des personnes ayant été placées avec des personnes présentant exactement les mêmes caractéristiques mais n'ayant pas été placées. Ce problème est en réalité le plus délicat car il n'est jamais certain que l'on puisse réunir cette condition. Par exemple, si les personnes ont été maltraitées et placées, il faudrait les comparer à des personnes ayant subi exactement les mêmes formes de maltraitance et n'ayant pas été placées. Or, si cette exigence est maintenue, il est peu probable, non seulement, que l'on puisse trouver dans une enquête en population générale suffisamment de cas présentant ces caractéristiques, mais également que l'on puisse assurer que l'intensité de la maltraitance ait été à chaque fois similaire. Comme chaque cas est spécifique, il faut se limiter à des regroupements inévitablement grossiers et procéder par approximation successive.

Le travail statistique réalisé dans le cadre de la préparation de ce rapport repose sur l'enquête SIRS conduite en Île-de-France, laquelle présente l'avantage de disposer, par son questionnement biographique rétrospectif, d'informations précises, notamment au sujet d'événements douloureux durant l'enfance et l'adolescence, et au sujet du placement. Bien que ne comprenant qu'un nombre assez limité de personnes ayant fait l'expérience d'un placement au cours de la jeunesse, cette enquête réunit les conditions élémentaires pour une étude sur les effets du placement. Elle permet en effet de comparer les personnes placées aux personnes ayant connu également des événements difficiles durant la jeunesse sans pour autant avoir été placées, de même qu'aux personnes n'ayant connu ni le placement, ni de tels événements douloureux.

Le premier travail effectué a été d'élaborer classification des événements douloureux dans la jeunesse et d'effectuer à l'aide de cet outil une série de tableaux croisés sur la situation au moment de l'enquête des personnes interviewées selon la nature de ces événements rencontrés dans la jeunesse. Ces tableaux ont permis d'examiner la force des corrélations entre l'intensité des événements douloureux dans la jeunesse et les difficultés rencontrées à l'âge adulte que ce soit dans le domaine conjugal, familial, résidentiel, dans le domaine de la santé mentale, ou, encore dans le rapport aux institutions nationales.

Ces corrélations multiples et cumulatives ont ensuite pu être analysées globalement à l'aide d'une analyse factorielle de correspondances multiples. Cette dernière a permis de vérifier que la population confrontée à d'importantes difficultés à l'âge adulte se caractérise également par

le fait d'avoir souvent connu des événements difficiles dans l'enfance, et plus particulièrement le placement et la maltraitance. Ce résultat conforte globalement l'hypothèse que les événements difficiles rencontrés dans la jeunesse ont une influence négative sur le déroulement de la vie adulte.

La force de ces corrélations ne signifie pas pour autant que le placement soit en lui-même un facteur explicatif des difficultés vécues à l'âge adulte. C'est, en effet, dans la dernière partie de ce rapport que nous avons pu approfondir ce point à l'aide de modèles de régressions logistiques. Nous avons essayé de prendre en compte, au-delà des variables sociodémographiques de base, les effets des conditions de socialisation de l'enfance et de l'adolescence et notamment les informations précises sur l'ensemble des événements difficiles dans la jeunesse.

Les effets les plus forts que nous avons enregistrés concernent tout d'abord la vie conjugale. Une fois contrôlé l'effet des variables sociodémographiques de base, les personnes ayant connu un placement dans la jeunesse apparaissent, de façon significative, plus prédisposées à faire l'expérience d'un divorce ou d'une séparation. Cependant, en introduisant par la suite les variables supplémentaires renvoyant à d'autres événements difficiles dans la jeunesse, le placement dans la jeunesse n'apparaît plus comme significatif. Ainsi, parmi les facteurs explicatifs de la prédisposition au divorce ou à la séparation, le placement n'intervient pas en tant que tel. Les autres événements douloureux de la jeunesse (maltraitance, abus sexuel, événement personnel douloureux, climat familial perturbé), lesquels peuvent être d'ailleurs à l'origine de la décision de placement constituent en revanche des facteurs explicatifs significatifs. Autrement dit, ne pas dissocier le placement des conditions qui ont présidé au placement peut conduire à voir dans le premier des effets explicatifs erronés.

Le même phénomène a été observé lorsque nous avons analysé la probabilité de connaître des violences physiques ou des violences psychologiques à l'âge adulte. Le placement est un facteur explicatif significatif dans le premier modèle de nos analyses, mais il ne l'est plus dans les modèles suivants lorsque l'on introduit, comme nouvelles variables, d'autres événements difficiles survenus dans la jeunesse. Or, toutes ces variables supplémentaires ont un coefficient positif et significatif. Le placement n'est donc pas, en tant que tel, un facteur

explicatif de la prédisposition à subir des formes de violences physiques ou psychologiques à l'âge adulte.

Un résultat important a également été de constater que, contrairement à certains événements traumatisants de la jeunesse, le placement n'a pas d'effet prédictif significatif sur la détresse psychologique à l'âge adulte.

En revanche, les personnes ayant vécu un placement dans la jeunesse sont beaucoup plus méfiantes à l'égard des institutions nationales. Ces personnes, dont on peut faire l'hypothèse qu'elles ont été sensibilisées très jeunes à la force et au pouvoir coercitif des institutions françaises, en restent globalement marquées à l'âge adulte. Cette faible confiance à l'égard des institutions nationales pourrait être interprétée comme une méfiance ou distance critique vis-à-vis du pouvoir et de l'administration en général.